



Repasser le permis 15 ans après 1 annulation

Par **pierre yves chevalier**, le 17/10/2013 à 08:43

bonjour,
suite à une annulation du permis avec interdiction de le repasser pendant 5 ans suite à une conduite en état d'ivresse en 1999, je voulais savoir comment repasser le permis pratiquement 15 plus tard pour des raisons d'embauche (responsable communauté Emmaüs)

je vous remercie par avance

cordialement

Bruno, Emmaüs Tarare

Par **le passant**, le 17/10/2013 à 21:03

bonsoir.

le mieux serait de prendre contact avec la préfecture de votre lieu de résidence pour connaître toutes les modalités.